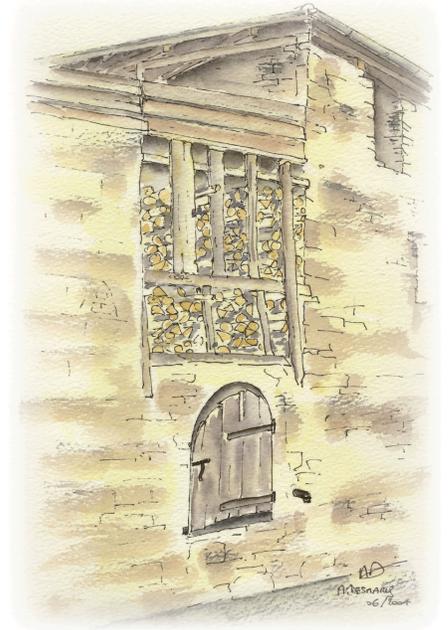


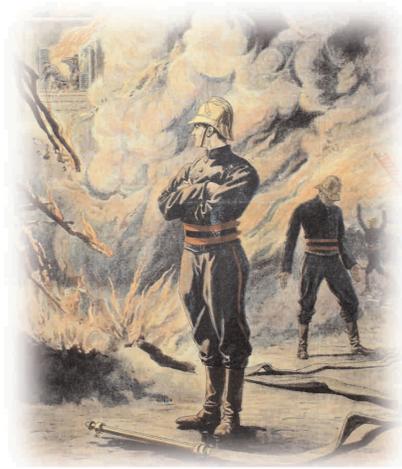
Le Moutaret



Ancienne
citerne à eau
pour la lutte
contre l'incendie
(18m³ environ)



Les sapeurs-pompiers ont été créés pour lutter contre l'incendie et porter secours aux victimes.



Le soin de la lutte contre les incendies a longtemps été laissé à la diligence de la population : celle-ci était rassemblée au son du tocsin pour faire la chaîne depuis le point d'eau le plus proche. La mise en œuvre de pompes (d'où le vocable de pompier) à bras puis mécaniques et l'utilisation de tuyaux ont modifié les techniques de lutte contre l'incendie.

24 août 1790 (loi) - La révolution a éclaté. Sur la base des paroisses, les communes deviennent l'unité territoriale. La convention fait voter une loi faisant obligation aux municipalités de s'équiper en matériels nécessaires pour éteindre les incendies.

Une compagnie de Sapeurs-pompiers est mise en place au Moutaret par suite du décret impérial du 11 janvier 1852, organisant de telles réalisations dans tout l'Empire.

Suivant ces prescriptions, l'acquisition d'une pompe à incendie - système Robert - est décidée le 10 mai 1854 par le Conseil municipal, assisté des forts imposés, auprès de la société La Sauvegarde des communes pour un montant de 632,00 F.



Son financement est assuré par la vente de 150 pièces de bois de sapin coupées dans la forêt communale de Bramefarine (mas Paturel et pra Bournel). Dans l'attente de sa livraison, qui interviendra le 26 octobre 1856, des paniers à eau sont acquis.

En 1859, des réservoirs d'eau sont réalisés dans les hameaux de Freydon et des Mazures, ainsi qu'au village (alimenté par la source de Frédière). Pompe à incendie, matériel et réservoirs feront dès lors l'objet d'entretiens réguliers.

Dans les années 1854 - 1864 la commune disposa d'une compagnie de Sapeurs-pompiers composée de 41 hommes, dont : un officier commandant (capitaine), M. Rosset-Fassioz Joseph et un lieutenant, M. Porte Hugues.